

**LA COLLABORATION ENTRE ENSEIGNANTS D'APPUI OU DE SOUTIEN ET LES ENSEIGNANTS DE CLASSE; LES GROUPES INTERDISCIPLINAIRES (SERVICES EXTERNES, REEDUCATIONS) DANS LE CANTON DE VAUD**

*di Isabelle Mathis Savioz*

**Rivista del Servizio di sostegno pedagogico della scuola media,  
no. 18 gennaio 2000, pag. 83-89**

Je souhaite d'abord exprimer mon plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Mon exposé a pour objectif principal de susciter une réflexion centrée sur nos valeurs, nos finalités et notre manière d'intervenir auprès des enseignants de classe et tous les spécialistes qui gravitent en milieu scolaire au service de l'enfant et de sa famille.

M. Savater nous y encourage en disant que : "nous rendre intellectuellement dignes de nos perplexités est la seule voie qui nous permette de commencer à les dépasser."

**BASES LEGALES ET REGLEMENTATIONS CANTONALES**

- Loi du 25.5.1977 sur l'enseignement spécialisé
- Règlement d'application du 13.3.1992 de la Loi du 25.5.1977 sur l'enseignement spécialisé

Sous réserve des dispositions spéciales des deux textes précités, s'appliquent

- Loi scolaire du 12.6.1984
- Règlement du 25.5.1977 d'application de la Loi scolaire du 12.6.1984
- Règlement du 23.4.1977 de l'Ecole cantonale pour enfants sourds
- Règlement du 22.3.1995 relatif à l'Institut de formation et recherche en enseignement spécialisé
- Convention avec le Centre Pédagogique pour Handicapés de la vue
- Convention intercantonale du 3.7.1998 relative à la collaboration des cantons de Vaud et Fribourg en matière d'enseignement spécialisé dans la région de la Broye.

**PREAMBULE**

Il est à noter qu'actuellement l'école vaudoise est en mutation (EVM) qui semble favoriser les conditions d'intégration. Ce n'est plus la norme qui est au centre, mais l'enfant avec ses difficultés, ses dons exceptionnels et ses limites. Par conséquent, l'évaluation normative est remplacée par l'évaluation formative incluant l'élève qui devient lui-même acteur de ses apprentissages. En outre, le partenariat avec les parents prend une grande importance. Ces éléments étaient déjà largement pratiqués dans l'enseignement spécialisé.

Sur le plan administratif, le SES (service de l'enseignement spécialisé) a quitté le département de la prévoyance sociale et des assurances le 21.4.1998 pour être intégré au département de la formation et de la jeunesse regroupant tous les services qui s'occupent d'éducation, de l'école et de la formation.

Le rattachement des classes de développement au Service de l'enseignement spécialisé améliore une collaboration efficace et favorise ses synergies et apportera, nous le souhaitons, un regard plus systémique.

## CENT FOIS SUR LE METIER

*Quelle que soit la grandiloquence du propos, le projet de faire apprendre est insignifiant ou ridicule tant qu'il ne s'incarne pas avec des élèves précis: avec celui qui croule sous le poids des difficultés familiales, avec celui qui ne comprend pas mon langage et les consignes de travail que je lui donne, avec celui qui joue sa réputation dans le groupe avec celui qui a mal aux dents et celui qui est amoureux, avec celui que l'institution scolaire a brisé et celui que l'institution scolaire a découragé, avec celui qui, aujourd'hui, maintenant, résiste à mon enseignement...*

Philippe Mérieu

(Le choix d'éduquer 1991)

## UN ENSEIGNANT, C'EST QUOI ?

Un enseignant est aussi un **être humain**. Passé par tous les stades de développement, il est devenu un monsieur ou une dame. Il a, lui aussi, été capté par l'école, a été longtemps élève puis étudiant. (Il est à noter que tous les sujets n'ont pas, quand on les examine, un souvenir très précis de cette phase de leur développement ou en tout cas ils n'en utilisent que rarement l'expérience acquise.)

Une formation spécifique le conduit enfin à veiller sur un groupe plus ou moins important d'élèves. Lorsque le groupe est plutôt important, on remarque une agitation anormale; des phénomènes de dérégulation apparaissent fréquemment.

Sa tâche principale est d'apporter au groupe une nourriture quasi quotidienne constituée d'une multitude d'éléments que l'on regroupe sous le nom de **connaissances** ou de **savoirs**. Dans le cadre du groupe, les enseignants communiquent par un langage hermétique à tel point qu'on se demande parfois s'ils se comprennent vraiment.

L'enseignant n'est pas un simple praticien, il n'applique pas uniquement des méthodes. Il se doit de s'interroger sur sa pratique et son mode de collaboration. Il se retrouve dans ces trois rôles :

ROLES PROFESSIONNELS		
ROLES DECISIONNELS	ROLES LIES A L'INFO	ROLES INTERPERSONNELS
Entrepreneur	Observateur actif	Symbole
Régulateur	Diffuseur	Leader
Répartiteur ressources	Porte-parole	Agent de liaison
Négociateur		

Tout enseignant est un artisan de la relation et encore plus l'enseignant d'appui ou de soutien.  
Rappel : Au canton de Vaud, le soutien concerne plutôt les élèves ayant un handicap alors que l'appui est réservé aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

Le chapitre 3 de la loi scolaire vaudoise de 1984 introduit la notion de pédagogie compensatoire ou mesures à prendre en faveur des élèves en difficultés. Dans le règlement d'application, elles sont décrites comme suit : "Elles peuvent être individuelles ou organisées, par groupes d'une part (cours d'appui et mesures de soutien), ou collectives d'autre part (classes de développement et classes à effectif réduit)."

L'appui pédagogique implique la collaboration entre deux personnes au moins: le maître de classe et le maître d'appui (différents spécialistes). Il est indispensable, pour que cette collaboration soit constructive, qu'une réponse claire soit donnée à la question : "Qui fait quoi?" L'enseignant titulaire de classe doit distinguer ce qu'il peut demander au maître d'appui de ce qu'il est amené à faire lui-même en matière d'aide à l'élève en difficulté. Le maître d'appui doit être en mesure d'expliquer ce qu'il fait et comment il le fait.

En d'autres termes, si l'on veut faciliter les contacts professionnels entre maîtres titulaire et d'appui, il s'agit de clarifier les mandats et les compétences de chacun. Cette clarification passe par la définition de la mesure la plus récente, soit l'appui pédagogique.

Mais parfois, il faut soutenir l'enseignant, qu'il soit généraliste, de soutien ou d'appui, peu importe...



(1976) Il faut soutenir l'enseignant  
Tiré de "Avec des yeux d'enfants" / Francesco Tonucci / Collection "éduca" 2ème édition /  
1986 André Delcourt & Cie, CH-1099 Villars-Membréaz (Suisse)

Un proverbe hébreu dit: "ne limitez pas vos enfants à ce que vous avez appris car ils sont nés à une autre époque..."

L'enseignant d'appui doit faire le deuil de l'homogénéité, pour prendre en considération les richesses de l'hétérogénéité.

Comment intégrer l'hétérogénéité dans l'enseignement et en faire un facteur dynamisant?... L'enjeu dans la collaboration avec l'enseignant de classe et les autres intervenants n'est pas seulement d'accepter les différences dans un climat de tolérance et de confiance, mais également de valoriser la richesse des apports mutuels et des compétences de chacun. C'est-à-dire tirer profit de la totalité des compétences et des potentialités du réseau en termes d'échanges et d'enrichissements réciproques. Les hypothèses et pensées divergentes sont encouragées comme faisant partie du processus créatif.

## UN SYSTEME DANS UN SYSTEME

L'école fait partie d'un système plus vaste avec lequel l'enseignant maintient des relations étroites.

L'élément le plus proche du groupe est la famille. L'enfant, lorsqu'il n'est pas élève y passe le plus clair de son temps. L'enseignant établit des contacts avec ce milieu. Il informe, il s'informe, il sollicite des appuis. Bien que le projet de la famille soit, dans les grandes lignes, le même que celui de l'école: amener l'enfant à l'âge adulte, c'est-à-dire vers une prise en charge autonome, le maître respecte les rôles de chacun. La famille a ses règles de fonctionnement. L'école a les siennes.

L'enseignant cherchera surtout à additionner les ressources. Il s'emploiera à harmoniser des conceptions parfois contradictoires qui pourraient freiner le développement de l'élève ou de l'enfant. Il sait que l'entente tacite ou négociée avec la famille favorise l'accomplissement de sa tâche.

Les acteurs de l'école, agissant selon les circonstances individuellement, en groupes ou autres, jouissent d'une certaine autonomie de mouvements et de moyens appropriés, quels que soient l'encadrement légal et les contraintes de tous ordres. Entre l'enseignant de classe et l'enseignant d'appui ou de soutien, la marge de manœuvre est grande qui permet des actions interactions complexes, générant en finalité l'acte éducatif nécessaire autant à l'un qu'à l'autre et au service de l'élève et de ses potentialités.



Au canton de Vaud comme ailleurs, on s'essaie depuis 1811, ouverture de l'école des sourds à Moudon, à conjuguer l'enseignement spécialisé, dans le meilleur des temps en tenant compte des bases légales et réglementations cantonales.

La richesse de cette histoire implique 74 institutions à l'heure actuelle.

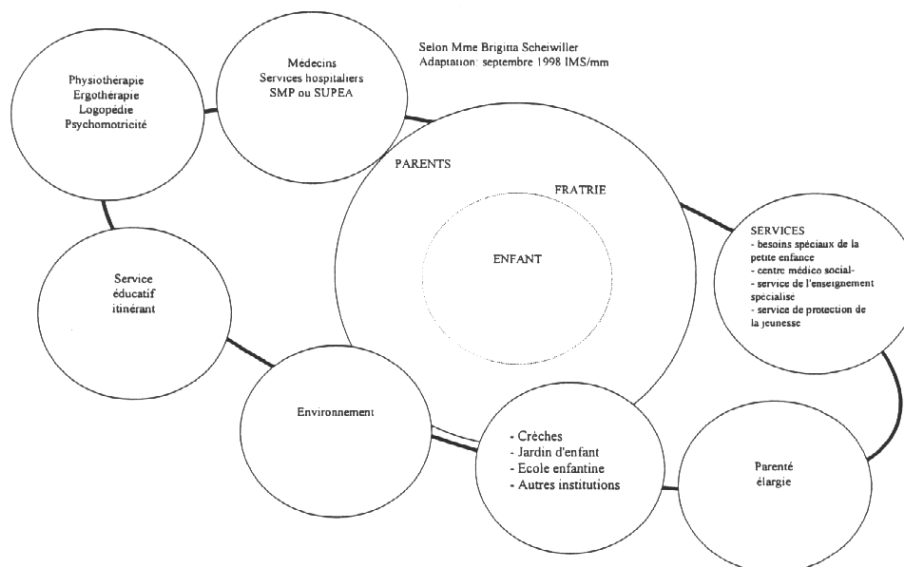
C'est à Lausanne que se trouvent les écoles pour les enfants sourds et malentendants, aveugles et malvoyants ou handicapés physiques. Ces institutions envoient des enseignants itinérants dans tout le canton pour les élèves qui peuvent suivre une scolarité dans l'enseignement régulier (et même dans toute la Suisse romande pour le Centre pédagogique pour handicapés de la vie); elles disposent chacune d'un internat pour les enfants qui habitent trop loin de Lausanne.

## SITUATION SUR LE TERRAIN

Avant l'école enfantine, comme dans les autres cantons, les enfants en difficultés de 0 à 6 ans bénéficient de mesures d'aide à domicile. L'enseignante spécialisée accompagnant l'enfant et sa famille jusqu'à l'entrée dans une structure adaptée. Un nombre toujours plus important de ces enfants commence la scolarité obligatoire dans une école "ordinaire". C'est là qu'intervient le Soutien Pédagogique Spécialisé SPS, l'appui ou le Service Pédagogique Itinérant SPI.

D'entente avec les parents, la direction de l'école qui accueille l'enfant et celle de l'école spécialisée correspondant aux difficultés spécifiques amorcent une collaboration soutenue.

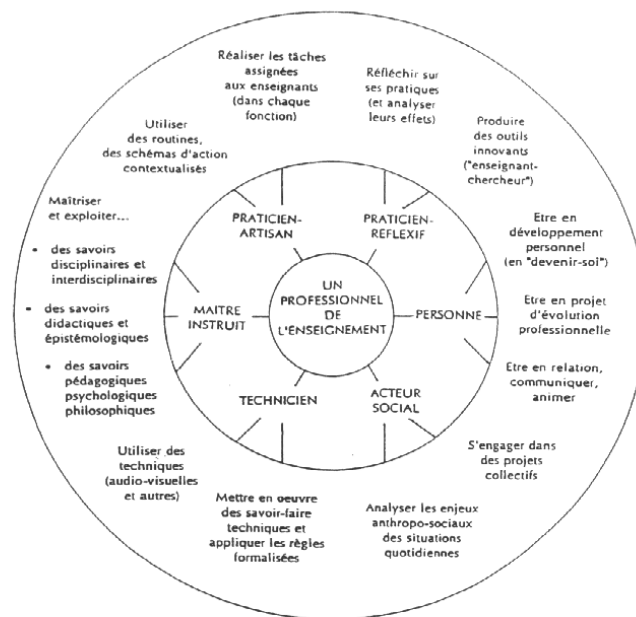
Mais revenons à notre thème. La personnalité et les compétences des enseignants titulaires et d'appui sont un facteur important et cela, pas seulement pour le canton de Vaud. Leur vision de l'élève, leur ouverture, leur disponibilité, leur perception des difficultés spécifiques sont autant d'éléments à considérer. Selon A. M. Besse Caiazza, un appui pédagogique intégré sera plus facile avec un enseignant qui a une vision systémique et une volonté de changement de la pédagogie pratiquée. Il sera illusoire avec un enseignant qui vise une élimination du problème en recourant à la discrimination et qui verra toute proposition d'appui intégré comme une intrusion intolérable dans sa sphère de responsabilité.



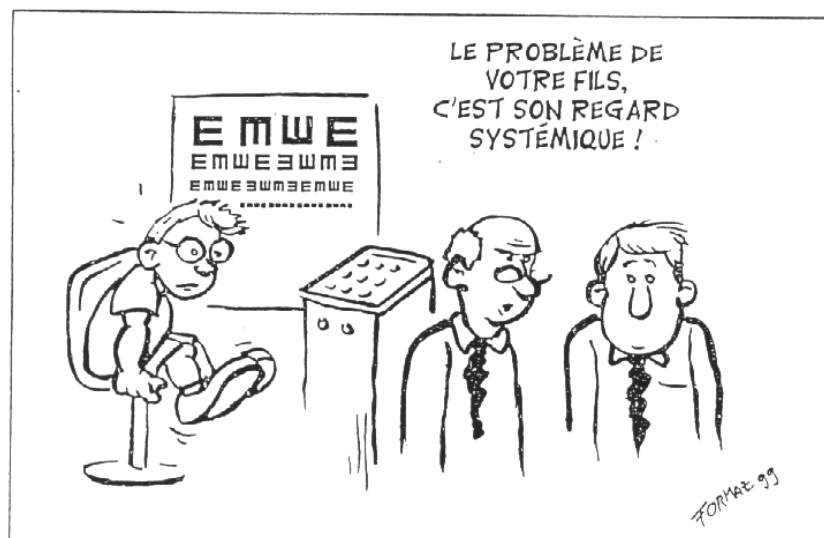
## CONCLUSION

En conclusion, je soulignerai que ce type de mesures compensatoires n'est applicable que pour l'enseignant spécialisé ou de classe qui ne voit plus dans le collègue celui qui fait le même travail, mais un peu moins bien que moi... Depuis 15 ans, les enseignants d'appui lisent Philippe Perrenoud, selon Mme Besse Caiazza, ils constatent malheureusement que la phrase suivante n'a rien perdu de son actualité et qu'il n'y a toujours pas de propositions concrètes pour réaliser la différenciation.

"Il reste que le principal atout du soutien aujourd'hui encore, c'est d'être praticable. Alors qu'une vraie différenciation de l'enseignement reste encore du domaine de l'utopie."



Un cadre pour définir un référentiel de compétences professionnelles.  
Vers l'intégration de six paradigmes ? (Léopold Paquay et Marie-Cécile Wagner, 1994)



## **Quelque références bibliographiques**

BEUCHER A., GUINCHARD J. - M., MAGEROTTE G., VANEY L., SALBREUX R. - REICHENBACHS., et 27 praticiens de Suisse Romande (1991). La personne mentalement handicapée et la société: Quels moyens pour favoriser son intégration? Actes des journées romandes d'étude ASA.

BLESS G., BURLI A. (Eds) (1994). L'intégration scolaire des élèves handicapés. Exemples en Suisse, Lucerne: Ed. SZH/SPC.

BOILLAT Jean-Marie (1999) L'enseignement spécialisé en Suisse romande et au Tessin. Aperçu présenté par les responsables cantonaux. Edition SZH, Edition SPC.

BONJOUR P., LAPEYRE M.(1994). Handicaps et vie scolaire. L'intégration différenciée. Lyon: Chronique sociale.

DELLEY J., JATON M. (1993). Intégration de l'enfant présentant un handicap en milieu préscolaire et scolaire ordinaire. Travail de mémoire. Lausanne: Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé.

DORE R., WAGNER S., BRUNET J-P., (1996). Réussir l'intégration scolaire. La déficience intellectuelle. Québec: Les Ed. Logiques.

DUVAL-AMBROSINI N. (1987). Intégration et socialisation d'enfants handicapés mentaux: observation des conflits et des interactions dans le milieu scolaire spécialisé et dans la classe ordinaire. Travail de diplôme de spécialisation en psychologie. Université de Genève: FAPSE.

GILLIG J.-M., (1996). Intégrer l'enfant handicapé à l'école. Paris: Dunod.

GOUPIL G., BOUTIN G. (1990). L'intégration scolaire des enfant en difficulté. Québec: Ed. Agence d'Arc inc.

Groupe fribourgeois responsable d'un projet pilote d'intégration (1995). Prise en charge individualisée à l'école enfantine et à l'école ordinaire. Berne: Ed. Haupt.

IONESCU S., MAGEROTTE G., PILON W., SABREUX R. (1993). L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle. Actes du IIIe congrès international de l'AIHMH. Québec: Trois-Rivières.

MOULIN J.-P., (1991). Problématiques éducatives des élèves en difficulté. Analyse des comportements des enseignants. Thèse de doctorat inédite. Université de Fribourg.

O'BRIEN, FOREST et al. (1992). L'intégration en action. Comment améliorer l'école en accueillant dans les classes régulières ces enfants présentant des besoins particuliers. Québec: IQDM.

PAGES ROMANDES (1994). Intégration en garderie et jardins d'enfants. Dossier no. II: Revue d'information sur le handicap mental et la pédagogie spécialisée de l'ASA (Association suisse d'aide aux handicapés mentaux).

PANCHAUD I. (1994). La vie n'est pas spéciale. L'intégration scolaire des enfants handicapés en Italie. Lucerne: Ed. SZH/S.